

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le **21 NOV. 2020**

ID : 056-215601626-20201117-DB20201107A\_2-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mardi 17 novembre 2020

**ADMISSION EN NON-VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Hélène BOLEIS à Armelle GEGOUSSE, Pascal GUERIF à Patricia QUERO-RUEN

**Absent :** Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Christian PERRIEN

**Présents : 30**  
**Pouvoirs : 02**  
**Absent : 01**

**DIRECTION DES RESSOURCES****ADMISSION EN NON-VALEUR - CREANCES IRRECOURVABLE**

Rapporteur : Patricia Quéro-Ruen

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de la ville de Ploemeur vis-à-vis des débiteurs. En particulier, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

La dépense sera imputée au compte 6541 : pertes sur créances irrécouvrables – admission en non-valeur du budget principal.

Dans le but d'apurer la comptabilité, Monsieur le Comptable public a remis des états, pour l'admission en non-valeur de recettes énumérées ci-dessous :

- Admission en non- valeur - Liste N° 4451100515 – Exercices 2010 à 2016

Motifs	Diverses prestations de service	Divers	Total général
Combinaison infructueuse d'actes	99,36		99,36
Poursuite sans effet		366,88	366,88
<b>Total général</b>	<b>99,36</b>	<b>366,88</b>	<b>466,24</b>

Monsieur le Comptable public demande l'admission en valeur en créances irrécouvrables pour le montant de 466,24 € suivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 5 novembre 2020.

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** cette proposition

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Ronan LOAS,**  
Maire